

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 octobre 1995, par lequel monsieur le président :

**A. Expose ce qui suit :**

Lors de la séance de notre conseil du 25 septembre 1995, nous avons désigné les représentants de la communauté urbaine de Lyon dans divers organismes.

Pour tenir compte des contraintes nouvelles s'imposant à certains de nos collègues, quelques modifications doivent être apportées à ces désignations.

C'est ainsi qu'il convient de désigner :

- deux nouveaux titulaires auprès de l'Agence d'urbanisme,
- deux nouveaux titulaires et un nouveau suppléant auprès de la RUL,
- un nouveau suppléant au sein de la commission permanente d'appel d'offres.

Par ailleurs, je vous informe qu'il n'y avait pas lieu de désigner des suppléants auprès du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon ;

**B. Propose** de procéder à ces nouvelles désignations et de retirer la délibération portant désignation des suppléants au près du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon ;

Vu le présent dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 septembre 1995 ;

Où l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

Vu les résultats du scrutin ;

**DELIBERE**

**1° - Désigne :**

- messieurs Waldeck Marignan et Gilles Buna comme titulaires à l'Agence d'urbanisme,
- messieurs Raymond Barre, Jean-Marie Mick comme titulaires et monsieur Guy Fischer comme suppléant à la région urbaine de Lyon,
- monsieur Claudius Barret comme suppléant à la commission permanente d'appel d'offres.

**2° - Retire** la délibération portant désignation des suppléants auprès du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
pour le président,  
pour le président,